



République Française - Département de Seme et Marne

2023/....

DELIBERATION N°373

OBJET: CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS D'OZOIR-LA-FERRIERE POUR LA PASSATION DE MARCHES DE TELECOMMUNICATIONS.

Entendu l'exposé de Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique ;

Considérant l'intérêt du groupement de commandes pour réaliser des économies d'échelle et rationaliser la passation des marchés publics,

APRES EN AVOIR DELIBERE;

LE CONSEIL MUNICIPAL:

APPROUVE la mise en place d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour la passation de marchés de télécommunications pour la durée du marché.

PRECISE que la ville d'Ozoir-la-Ferrière est désignée comme coordonnateur du groupement.

AUTORISE Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus Ozoir-la-Ferrière le 9 juin 2023

> a secrétaire de séance, Christine FLECK

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus Ozoir-la-Ferrière le 9 juin 2023

Le Maire,
Jean-François Pineto.



Parafe



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice : 35 En début de séance : Présents 26 **Absents** 9 **Pouvoirs** 6 Votants 32 Convoqués le 2 juin 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

SEANCE N°2

L'an deux mil vingt-trois le 9 juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS: Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS: Monsieur Patrick SALMON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Anne-Marie CADART. Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Béatrice LAINE, Monsieur Malek BENSAI

POUVOIRS DE : Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Béatrice LAINÈ	à	Madame Valérie BOURGUIGNON
Monsieur Malek BENSAL	à	Madame Antoinette IARRICE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

^{*}Il est à noter que Monsieur Jean-Claude DEBACKER est arrivé après le vote de la délibération n°1 (Modification de la délibération du 8 février

²⁰²³ concernant le zonage d'assainissement des eaux pluviales)

* Conformément aux dispositions en vigueur il est précisé que Monsieur le maire s'est retiré de la salle pendant les questions relatives aux comptes administratifs (délibération n°9 à la délibération n°12) et à confier la présidence à Madame Josyane MELEARD.